

Séance du 10 novembre 2022

Date de la convocation : 04/11/2022

Membres en exercice :
19

L'an deux mille vingt-deux et le dix novembre à 9 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 14

Présents : Maxime ATGER, Joseph BEAUFILS, Claudine BESSIERE, Michel BONNAL, Céline DELMAS, Bernadette GAILLARD, Gisèle GERBAL, Claire HELARY, Lydie JOURDAN, Jacqueline LIZZANA, Patrice MONTEIL, Etienne NEGRON, Francis SAINT-LEGER, Yvan VELAY

Votants : 17

Pour: 17

Contre: 0

Abstentions:0

Représentés : Geneviève FABRE, Patrice SAINT-LEGER, Gaëlle COULOMB

Excusés : Kristelle BILLARD, Gilbert SALLES

Absents :

Secrétaire de séance : Jacqueline LIZZANA

2022_110 - Objet : Demandes d'autorisations de défrichement dans le cadre de la procédure de régularisation des captages de Combe et de Prat de la Mine

Le maire informe le conseil municipal que suite à la demande de modification des arrêtés de DUP concernant les captages de Combe et de Prat de la Mine pour permettre le dessouchage de certains arbres sur ces sites il est nécessaire de déposer des demandes d'autorisations de défrichement.

Dans le cadre des travaux de protection de ces 2 captages il est nécessaire de procéder à des défrichements sur 2911 m² au total aux captages de combe et de Prat de la Mine et notamment sur des parcelles propriétés de la section de l'Espinas, de Monsieur Francis BOULARD et de Monsieur Robert ROMAIN et pour cela il convient de déposer des demandes d'autorisation de défrichement auprès de la DDT.

Les parcelles à défricher sont les suivantes :

- Parcelle n°1 section E propriété de la section de l'Espinas à défricher sur une surface de 1200 m².
- Parcelle n°44 section E propriété de Monsieur Francis BOULARD à défricher sur une surface de 10 m².
- Parcelle n° 48 section E propriété de Monsieur Robert ROMAIN à défricher sur une surface de 296 m².
- Parcelle n° 50 section E propriété de Monsieur Robert ROMAIN à défricher sur une surface de 231 m².



- Parcelle n° 52 section E propriété de Monsieur Francis BOULARD à défricher sur une surface de 58 m².
- Parcelle n° 53 section E propriété de Monsieur Francis BOULARD à défricher sur une surface de 1116 m².

Enfin, il précise qu'un avis favorable a été donné par l'ONF concernant le captage de combe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à déposer les demandes d'autorisations de défrichement pour les captages de Combe et de Prat de la Mine et à signer tous documents nécessaires à ces demandes.

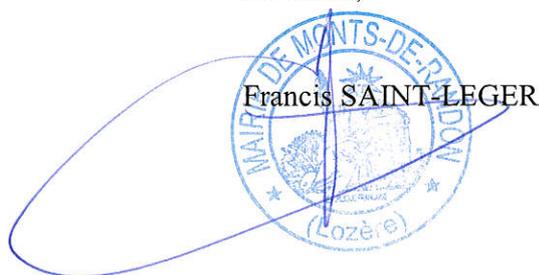
Le Secrétaire,



Jacqueline LIZZANA

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

Pour copie conforme,
Le Maire,



Francis SAINT-LEGER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/11/2022 048-200085223-20221110-2022_110-DE